

VDC sur PC

Association Vent de Colère sur le Plateau du Petit-Caux
N° 0761006858
5 route de St Rémy
76260 Baromesnil
site Internet : <http://vdcpetitcaux.chez-alice.fr/>

Sujet : critique de l'étude d'impact du projet de parc éolien de Flocques, pour insertion au registre des dépositions de l'enquête publique

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----|--|----|
| 1. | Le résumé de notre position..... | 2 |
| 2. | Des projets anarchiques | 3 |
| 3. | Le prix de rachat et la limite des 12 MW ? | 3 |
| 4. | L'impact sonore | 4 |
| a) | La nature des éoliennes..... | 4 |
| b) | L'émergence sonore | 4 |
| c) | La loi actuelle ne sera pas respectée..... | 4 |
| 5. | La faune | 4 |
| 6. | Le saccage du paysage..... | 6 |
| a) | Les photomontages | 6 |
| b) | La taille disproportionnée des éoliennes | 6 |
| 7. | Le blocage du développement de nos villages | 9 |
| 8. | Questions diverses supplémentaires | 10 |
| a) | Radiocommunications | 10 |
| b) | La dévaluation des habitations | 10 |
| c) | Les feux à éclat | 10 |
| d) | Le mouvement des pales..... | 10 |
| e) | Les bris | 10 |
| f) | La taxe professionnelle qui aveugle les élus | 11 |
| 9. | Annexes (voir pages suivantes)..... | 11 |
| a) | Article de « SEINE-MARITIME LE MAGAZINE » | 11 |
| b) | Article de presse numéro 1 | 11 |
| c) | Communiqués de l'AFP | 11 |
| d) | Carte des voies migratoires..... | 11 |
| e) | Article de presse numéro 2 | 11 |
| f) | Extraits du rapport du conseil général des mines | 11 |

1. Le résumé de notre position

NUISANCES APPORTEES PAR L'EOLIEN INDUSTRIEL :

- dévalorisation importante et certaine de nos patrimoines immobiliers (voir photos),
- **saccage de nos paysages** (des centaines d'éoliennes risquent d'être implantées dans le nord de la Seine Maritime et dans l'ouest de la Somme), les éoliennes sont environ 3 fois plus hautes que les pylônes qui viennent de Penly. Le mouvement des pales de 80 m de diamètre attire le regard (**la longueur d'une pale est la hauteur d'un pylône des lignes à très haute tension**). Leurs dimensions sont **disproportionnées** face aux constructions et au paysage environnants. C'est signalé dans l'étude d'impact.
- arrêt du développement immobilier de nos communes (c'est indiqué dans l'étude d'impact),
- coup bas porté au développement touristique alors que celui-ci est une ressource d'avenir de notre région (voir le numéro 1 de février 2005 de SEINE-MARITIME LE MAGAZINE. Il vante la vallée de l'Yères, l'une des rares vallées préservée. Publicité déjà erronée et qui peut encore s'aggraver, puisqu'une carrière, malgré des tentatives de sauvegarde vient de s'ouvrir et que de nombreux projets d'éoliennes existent sur les plateaux qui la bordent),
- pollution sonore de la campagne et parfois des villages,
- risque soupçonné de détérioration de la santé par les infrasons,
- risques d'accidents par le détournement de l'attention des automobilistes en particulier sur la route de Dieppe du fait de la faible distance des éoliennes à celle-ci
- risque l'hiver de projection de morceaux de glace, risque de projection de morceaux de pales en cas de rupture de celles-ci,
- perturbation possible de la réception de la télévision terrestre,
- risque pour les oiseaux (cumulé avec la ligne à haute tension),
- risque de voir le gibier terrestre désert notre territoire,
- frein au développement des villages (c'est même un argument des promoteurs !),
- ce sont des intérêts **privés** (et non publics) qui sont en jeu. Les profits sont assurés par l'obligation faite à EDF d'acheter la production éolienne à un prix que nous jugeons exorbitant.
- l'inutilité écologique, **en France**, de la production électrique éolienne car elle ne concourt pas à une diminution efficace de l'émission de gaz à effet de serre (la France ne produit que très peu d'électricité d'origine thermique à flamme (elle est descendue à 4%) et cette production est **indispensable** pour adapter la production à la consommation) et car elle **ne remplacera pas le nucléaire. Les éoliennes ne sont pas une source d'énergie garantie. elles ne fonctionnent pas toujours à leur puissance nominale. Si nous avons besoin de leur production et qu'elles ne l'assurent pas, comment ferons-nous ? (Cela peut concerner des moments relativement courts, comme des moments plus longs, comme lors de la dernière canicule). Etre obligé de recourir à des centrales thermiques classiques est très vraisemblable. Les solutions pour réduire efficacement l'émission des GES sont autres. Voir les communiqués de l'AFP en annexe.**

Au vu de tout cela, nous sommes contre l'éolien industriel. Nous ne voulons pas que la France détruise l'une de ses richesses pourtant reconnue, mais difficile à préserver : son patrimoine paysager. Mais petit à petit, la prise de conscience se réalise.

2. Des projets anarchiques

De nombreux autres projets sont à l'étude dans notre région : Criel-sur-Mer et Saint-Martin-le-Gaillard (avis favorable du commissaire enquêteur), Assigny (permis accordé pour 6 éoliennes), Mesnil-Réaume (avis défavorable du Commissaire Enquêteur), Canehan, St-Martin-Le-Gaillard encore, vers Smermesnil (enquête en cours, avec les même promoteurs) d'autres villages, notamment de l'autre côté de la vallée de l'Yères ou un peu plus à l'intérieur des terres. Mais ces projets (voir carte en annexe) s'élaborent indépendamment les uns des autres, sans cohérence, sans réflexion d'ensemble. Cela est totalement inadmissible au vu de l'impact visuel imposé par la présence d'éoliennes clignotantes de 100 à 120 m de haut (les futures s'annoncent encore plus hautes). Un seul mot d'ordre : la course au profit promis par l'arrêté Cochet et pourvu qu'on soit dans les premiers. Où est l'intérêt de la région et de la nation ? Où est passée la notion de préservation du paysage ? Que vont devenir de paisibles villages qui risquent d'être encerclés d'énormes aérogénérateurs, sans commune mesure avec les proportions de leurs différentes constructions ? Notre région conserve encore un patrimoine paysager naturel. Toutes les études le signalent mais ne s'arrêtent pas dessus. Nous sommes au milieu de plusieurs ZNIEFF et zones NATURA 2000. Des voies de migration importantes existent pourtant (voir carte en annexe). Aucune étude d'ensemble n'est effectuée sur l'impact de l'avifaune notamment. C'est regrettable. L'Etat s'est défaussé du problème et est en train de laisser faire tout et n'importe quoi au nom d'intérêts privés, servis par les retombées financières promises aux villages et départements.

La région a fait des efforts pour promouvoir son patrimoine architectural et pour profiter de ses paysages encore préservés. De nouvelles idées voient le jour à l'initiative de diverses collectivités. Le charme bien présent disparaîtrait si les éoliennes surgissaient. Touristes et habitants de la région sont de plus nombreux à goûter les plaisirs de la nature tranquille. Nous possédons d'extraordinaires chemins de randonnées qui permettent de plonger au cœur de la nature. Protégeons-les. Ils sont l'une de nos richesses. Les chevaux qui sont des animaux émotifs et craintifs pourront-ils supporter la présence des éoliennes ?

Les éoliennes ne doivent pas fragiliser un environnement économique lié à l'activité touristique. Le Conseil Général vient de voter une motion d'urgence en ce sens. N'oublions pas le permis de construire déjà délivré à Assigny et les 6 éoliennes érigées à Nibas, dans la Somme (en attendant la suite qui ne saurait tarder). Quelle allure la région va-t-elle avoir ? En harmonie avec les paysages, et dans un **vrai respect de l'environnement et du cadre de vie**, ne pourrait-on pas étudier d'autres possibilités : par exemple, réfléchir à la réalisation de petit hydraulique dans notre secteur, et mieux promouvoir le solaire ?

3. Le prix de rachat et la limite des 12 MW ?

Pour bénéficier du tarif très attractif promis par cet arrêté (EDF doit acheter pendant quinze ans l'électricité d'origine éolienne 8,38 c€ le kWh pendant 5 ans, puis de 3,05 à 8,38 c€ le kWh pendant 10 ans, selon les sites), les parcs ne doivent pas dépasser 12 MW, or des promoteurs découpent artificiellement le parc prévu en plusieurs, c'est déjà le cas à Criel St-Martin, à Smermesnil et **c'est encore le cas à Flocques**. Le projet est présenté dans sa globalité (19,5 MW) mais est pourtant bien découpé en trois parties. **Ce découpage est inadmissible et non justifié**. Ce projet ne doit donc pas bénéficier ce tarif. De plus, les fabricants d'éoliennes annoncent maintenant des prix compétitifs de production d'électricité. Dans son rapport, le député M. Poignant préconise d'abaisser notablement le seuil des 12 MW pour ne pas engendrer des bénéfices éhontés et d'effectuer des appels d'offre. Il insiste aussi sur la diversification des moyens de production. Nous posons la question : ces prix d'achat se justifient-ils encore ? Maintenant, on envisage de supprimer ce seuil pour éviter le mitage... Visiblement, il est difficile de trouver une solution.

4. L'impact sonore

a) La nature des éoliennes

Toutes les éoliennes sont bruyantes, mais certaines plus que d'autres. Les promoteurs ont choisi des éoliennes munies d'un multiplicateur. A Chépy et Nibas, les éoliennes sont à attaque directe. Les fabricants de ces machines se targuent d'avoir réalisé un progrès dans la réduction d'émission sonore grâce à ce système. On peut pourtant encore les entendre fonctionner au voisinage de certaines maisons. Celles prévues à Flocques sont plus bruyantes.

b) L'émergence sonore

L'émergence sonore est calculée en utilisant un bruit de fond recalé en fonction de la vitesse du vent. Comment être sûr que les bruits de fond recalés soient corrects ? Quelques décibels de moins sur les bruits de fond recalés et la loi ne sera plus respectée.

La loi et l'étude reposent sur des moyennes, c'est très gênant en matière de bruit. Il ne faut pas oublier non plus que nos oreilles sont capables de distinguer des sons différents et qu'en la matière, les perceptions réelles et les nuisances ressenties sont variables d'une personne à l'autre. Nous pensons **qu'en ce qui concerne l'impact sonore, l'émergence doit être nulle sur les lieux d'habitation. Il faut veiller tout particulièrement à prendre toutes les marges de sécurité nécessaires pour que les villages qui bénéficient d'un environnement sonore qui leur permet de goûter le silence puissent le conserver et ne pas augmenter le bruit ambiant lorsqu'il est déjà éventuellement élevé.** Une véritable loi de protection est à créer sur le sujet à propos des éoliennes. La lutte contre le bruit est d'actualité, elle doit concerner les aérogénérateurs.

c) La loi actuelle ne sera pas respectée

Devons-nous nous attendre à subir le même sort qu'à Goariva, près de Plougras, en Bretagne : Mme Tallec qui ne pouvait plus supporter le bruit engendré par les éoliennes vient de vendre à perte sa maison. Les éoliennes ne devaient pourtant pas faire de bruit. En ce qui concerne Flocques, l'étude acoustique indique que les éoliennes **engendreront une émergence sonore qui dépassera le cadre réglementaire autorisé la nuit par vent faible et par vent moyen.** Pour nous **c'est inacceptable.** Pour remédier à ce problème, qui les a déjà fait supprimer des éoliennes dans un premier projet, les promoteurs proposent de brider l'éolienne E4 qui serait (un conditionnel) essentiellement à l'origine de cette émergence. Cette solution, pour nous, **n'est absolument pas satisfaisante** et est source d'inquiétude. Le parc de machines est trop proche des habitations. De plus, les vents dominants n'ont pas été pris en compte, or les documents de l'ADEME (et notre petite expérience sur le terrain) signalent une modification de la courbe iso phonique en fonction du sens du vent. Le bruit peut aussi être accentué par le fait que la **vitesse du vent est plus élevée en altitude qu'au niveau du sol.** **Rien n'est examiné de ce point de vue dans les études d'impact. De ce fait, les extrapolations de bruit de fond recalé sont sujettes à erreurs difficiles à cerner. Rien n'est clairement dit sur les marges d'erreur.** Les précautions indispensables pour être certain qu'il n'y aura aucune nuisance sonore n'ont pas été prises. C'est tout le contraire puisque la législation ne sera pas respectée. C'est l'un des cas qui permet l'annulation du projet (voir extrait du rapport des mines en annexe). Le nombre de points de mesure n'est pas non plus suffisant. Il faudrait aussi en faire sur plusieurs jours, et avec des vitesses de vent différentes, pour mieux cerner les erreurs.

5. La faune

Le lieu d'implantation prévue est très proche de nombreux sites reconnus : deux sites Natura 2000 (La vallée de l'Yères et le littoral cauchois) ; des ZNIEFF (le bassin de l'Yères

VDC sur PC

(ZNIEFF de type II, n° 31), l'embouchure de l'Yères et la plage de Criel (ZNIEFF de type I), les falaises du Tréport et les falaises de Penly à Criel (ZNIEFF de type II)

Le plateau concerné fait la transition entre ces zones et une autre ZNIEFF, la forêt d'Eu (ZNIEFF de type II, n° 21). L'intérêt floristique et faunistique est très grand dans toutes ces zones. Mais l'étude estime que le site ne constitue pas une zone particulièrement remarquable. On y observe pourtant des oiseaux peu fréquents et remarquables : martin pêcheur, cigogne blanche en migration, milan noir en migration, faucon hoberau, faucon crécerelle, buse variable, courlis cendré, chouette chevêche, chouettes hulotte et effraie, serin cini, busard Saint-Martin (Annexe 1 de la Directive des oiseaux, **liste rouge** des espèces **menacées**. **Ce rapace protégé a été recensé sur tous les sites d'implantation envisagés entre Bresle et Yères**), fauvette aquatique, bergeronnette flavéole (l'effectif national est réduit, entre 3000 et 7000 couples répartis essentiellement entre Bretagne et Normandie), bergeronnette printanière (rare : une centaine de couples en Haute-Normandie) bondrée apivore, pluvier doré en période inter nuptiale, perdrix grise (espèce sédentaire en fort déclin), caille des blés, vanneau huppé, hirondelle de cheminée ... La plupart de ces espèces sont protégées à l'échelon national. Il est fréquent de voir des rapaces chasser sur les plaines du plateau, là où les éoliennes doivent être implantées. L'étude du GONm parle de couloir migratoire secondaire, et d'autres sources indiquent qu'un couloir migratoire important existe dans notre région (voir la carte des zones importantes pour la conservation des oiseaux – ZICO- et voies de migration sur le bassin de Seine-Normandie, sources MNHN/IEGB/SPN, **Ministère de l'environnement et LPO**, en annexe).

Des études contradictoires existent à propos des collisions des oiseaux avec les éoliennes. Les rapaces sont les plus vulnérables, cela est admis, y compris dans l'étude. Alors, dans un lieu aussi riche que le nôtre, il serait vraiment regrettable de prendre des risques à leur sujet. Dans une autre étude d'impact, celle de Mesnil-Réaume, les promoteurs condescendent à dire « *D'un point de vue ornithologique, il nous est donc, dans l'état actuel des connaissances, impossible de donner un avis sur les risques que présenteraient des éoliennes dans cette partie du département* ».

Si on veut **respecter** les critères de l'ADEME, on doit éviter l'implantation d'éoliennes dans notre région : notre région est vallonnée et deux voies de migrations convergent vers le Tréport, selon la LPO et le ministère de l'environnement, voir carte en annexe. **Il est INDISPENSABLE d'effectuer une étude globale sur toute la région et de demander au GONm pourquoi il minimise les migrations dans notre région, pourtant reconnues par la LPO et le ministère de l'environnement.** Le GONm a réalisé **plusieurs** études sur des projets de la région, mais toutes sont **ponctuelles**. Il est bon de les relire car elles utilisent toutes beaucoup de modalisateurs, signalent des problèmes (parfois différents d'une étude à l'autre) mais indiquent toutes que les oiseaux sédentaires iront loger ailleurs et qu'il faudrait des prospections supplémentaires (ce que recommande l'ADEME). Pourquoi le GONm n'indique-t-il jamais qu'il a mené de nombreuses études ? Pourquoi n'envisage-t-il pas une hiérarchisation des projets ? Nous sentons le GONm embarrassé : plusieurs points fortement négatifs sont relevés, puis minimisés et finalement le GONm conclut au conditionnel que le projet ne devrait pas avoir un impact trop négatif. Il propose au passage un éclairage total des mats et des pales, ce qui est cette fois d'un point de vue d'humain, totalement inadmissible.

En ce qui concerne Flocques : un seul comptage et 3000 pigeons ramiers se dirigeant vers le sud sont recensés, 1000 vanneaux huppés, 500 pluviers dorés et 100 alouettes là où sont prévues des éoliennes. Le GONm indique dans son premier avis (page 9) : « *plusieurs espèces d'oiseaux de fort intérêt patrimonial sont susceptibles d'exploiter ou de survoler le site, tout au long de l'année.* » Le « susceptible » est en trop puisque ces différentes espèces ont été répertoriées, c'est signalé au préalable. Dans le diagnostic, (juin 2003, page 6) il est dit que 4 espèces qui doivent faire l'objet de mesures spéciales sont signalées, trois d'entre elles étant étroitement liées aux milieux présents sur le site ; milieux dégradés car ce sont des

VDC sur PC

cultures est-il ajouté. Notre avis : ne le dégradons pas plus avec des éoliennes. Passons sur les espèces classées à la liste orange ou rouge nationale ou régionale qui sont aussi répertoriées.

Dans le diagnostic (novembre 2003, page 10) : « *Quand les turbines demeurent immobiles, la diminution du nombre total d'oiseaux migrateurs peut atteindre 36% et lorsqu'elles sont en action, cette dernière peut s'élever jusqu'à 67%.* » Et un peu plus loin : « *Les risques de collision nocturne pourraient ainsi être supérieurs à ceux de la journée.* » Puis page 2 : « *..., il ressort donc qu'il est important d'éviter les sites à fort intérêt avifaunistique.* » Et encore page 14 : « *Notons que plusieurs lignes électriques sont présentes à proximité immédiate du site éolien, il faudrait (au moins sur les sites où des passages d'oiseaux sont connus) qu'elles soient balisées, ou déplacées, ou enterrées, puisqu'en voulant éviter les éoliennes certains oiseaux peuvent entrer en collision avec ces lignes.* » Peut-on réaliser la demande du GONm ? Avec toutes ces informations, on peut quand même affirmer que le projet présente bien des risques et que le GONm ne pouvait effectuer que des conclusions positives qu'au conditionnel et ponctuellement. Ajoutons qu'Étalondes a déjà reçu récemment la visite de cigognes (voir article de presse numéro 2).

Sur les lieux où sont prévues les éoliennes, nous avons observé que des rapaces venaient régulièrement y chasser. Soit ils continuent de venir à leurs risques et péril, soit ils désertent les lieux nous dit l'étude. D'où une question à poser aux écologistes : si les prédateurs naturels (rapaces) de rongeurs nuisibles pour la culture désertent un lieu, comment restreint-on la population de ces « nuisibles » ?

6. Le saccage du paysage

a) Les photomontages

Voir de véritables éoliennes de 120 m de haut, à 500 m, à 1 km est beaucoup plus « parlant » que des photomontages où il est difficile de bien juger les dimensions. Notre œil ne distingue nettement qu'une zone assez réduite dans son champ de vision et est conçu pour être attiré par le mouvement ou la lumière. L'appareil photo ne fonctionne pas comme cela et de ce fait les montages ne rendent pas compte de la réalité perçue. L'étude ne contient pas de montage qui permettrait de voir en même temps et les éoliennes et les maisons (à l'exception d'un cas particulier bien choisi). Nous avons demandé ce type de montage, mais même si quelques montages supplémentaires ont été ajoutés, ils ne correspondent pas aux critères que nous avons demandés C'est normal, puisque dans ce cas, l'effet est vraiment négatif, surtout avec de vraies photos **et encore plus dans la réalité** : Le fait que **les pales tournent** est un élément malheureusement attractif pour le regard, ce qui **augmente l'impact négatif** des éoliennes. Entre voir, quand on passe, quelques rares éoliennes tourner, et en supporter la présence quotidienne et proche, il y a une marge. Ceux qui les admirent pourront toujours venir acheter une maison sous leurs ailes ou avec vue directe. Nous avons déjà posé la question à des admirateurs. Ils ont botté en touche.

L'étude se vante qu'aucune éolienne ne sera visible ou covisible avec quelques sites remarquables de la région. Rien n'est dit à propos du point de vue à partir de la Chapelle St Laurent. Dommage. Eu tient pourtant maintenant à préserver la qualité de ce point de vue.

b) La taille disproportionnée des éoliennes

Une éolienne de 120 m est plus haute que le dénivelé entre le fond de la vallée de l'Yères et le plateau (environ 60-70 m). Plantée au fond de la vallée, elle dépasserait encore le plateau de la moitié de sa hauteur ! Les pylônes de la ligne à très haute tension qui balafre le secteur mesurent environ une quarantaine de mètres. Cette pollution suffit. Il n'est pas utile d'en ajouter d'autres. Au passage, il faut savoir qu'il existe des pylônes moins inesthétiques que ceux qui sont utilisés ici. La falaise de craie, au mont Jolibois, (la plus haute d'Europe) mesure 106 m de haut. La taille des arbres est bien ridicule en comparaison, alors que les montages nous laissent croire le contraire. Les soi-disant lignes de direction proposées ne sont que de la poudre aux yeux. Les éoliennes 2, 3 et 4 ne sont d'ailleurs pas alignées ! Ces 5

VDC sur PC

éoliennes ne vont faire qu'un paquet d'éoliennes. Avec les deux éoliennes de Mancheville, l'ensemble sera totalement disparate. Si on observe les possibilités d'implantation, un seul objectif a guidé les promoteurs : placer le maximum d'éoliennes, malgré la proximité de différents villages. Et il ne faut pas oublier non plus les autres éoliennes prévues dans la région. Si le tout voit le jour, il n'y aura pas la moindre cohérence. Si tant est qu'on veuille implanter de tels aérogénérateurs, il faudrait une vue d'ensemble réelle. L'impact n'est pas seulement local.

Il est évident que les éoliennes gâchent le paysage et ce d'autant plus qu'elles sont hautes et qu'elles sont nombreuses. Dans un article de Paris-Normandie du 12 octobre 2004, on peut lire que le Sous-Préfet « *refuse le mitage* » (qu'est-ce que cela veut dire en clair ?) et marque sa volonté de « *préserver les paysages remarquables* ». Mais qu'est-ce qu'un paysage remarquable ? On apprend aussi qu'un permis de construire de 6 éoliennes à Assigny a été accordé et que déjà d'autres supplémentaires sont en projet. Assigny est juste de l'autre côté de la vallée de l'Yères. Les 8 éoliennes du projet de Criel, St Martin (avis favorable du commissaire) seraient encore plus proches. Toutes ces éoliennes (et peut-être d'autres encore) seront visibles depuis le lieu d'implantation prévu à Flocques et vice versa. Notre belle région va-t-elle se couvrir d'éoliennes gigantesques qui gommeront le paysage actuel à cause de leur forte présence ?

Une paragraphe (le 4 de la page 37) de l'étude paysagère est à retenir et à méditer :

« *Le champ visuel sur le plateau dégagé, est à la fois très large et les objets sont en premier plan. Parallèlement le rapport d'échelle entre les villages les plus proches et les éoliennes est disproportionné. Ici, l'impact visuel sera donc relativement fort.*

Les distances d'implantation, l'orientation des éoliennes et les mesures réductrices d'impact sont fortement à prendre en compte. » DISPROPORTIONNÉ, nous sommes d'accord et nous parlons en connaissance de cause, après être allés observer plusieurs parcs éoliens. Qui va prendre en compte les mesures réductrices proposées ? Seraient-elles efficaces ? Et dans combien de temps ?

Et page 39 « *...mais aussi depuis les centres villages traditionnels, il n'y aura pas de covisibilité sur les éoliennes.* » Cette affirmation n'est pas fondée. Demandez aux promoteurs s'ils accepteront de démonter leurs éoliennes en cas de covisibilité.

Toujours page 39 : « *Par contre, depuis la RD 925, le Val à Colin et Etalondes et depuis les sorties des villages de Flocques, Les Quesnets et Etalondes, il y aura des vues rapprochées sur les objets.* »

Toutes ces études sont-elles objectives ? Comment mesurer d'ailleurs, de façon générale, l'influence que la manne financière a pu avoir sur les différents bureaux d'étude qui ont été contactés par les promoteurs eux-mêmes, puisque le nombre de projets éoliens est très important ?

Observez nos photos. Ce ne sont pas des montages. C'est édifiant. Comment imaginer qu'il n'y aura pas de dévalorisation immobilière ?

L'étude aurait du faire de tels montages (c'est ce que nous avons demandé) et il n'est guère utile de comparer les silhouettes d'éoliennes. Certaines ont des pales plus agressives que d'autres. Les mats ont aussi des formes différentes. Mais comme le problème numéro 1 est le gigantisme et la disproportion par rapport à l'environnement, il est impossible de réussir une intégration paysagère avec le peu de distance qui existe entre les différents villages de notre région. Si l'éolien veut percer intelligemment, il faut trouver d'autres solutions, radicalement différentes. L'impact des 6 éoliennes de Nibas est perçu négativement par un nombre important de personnes (beaucoup plus important que les 2 de Chépy). Les implantations récentes avivent les craintes de saccage du paysage. Le nombre de nos sympathisants a considérablement augmenté.



C'est une photo réelle, prise en France. Il est à noter que les maisons n'appartiennent pas au village d'implantation de l'éolienne. Elles sont à **environ 900 m** de l'éolienne. L'éolienne a un mât de 65 mètres et les pales ont 35 mètres de rayon. Elle est surmontée de deux feux à éclat.



En règle générale, les pales tournent. C'est ce qu'on nous prépare et que nous refusons.

7. Le blocage du développement de nos villages

Voici l'encadré de la page 33 de l'étude paysagère :

« Le plateau agricole, perché au-dessus de la vallée de la Bresle, connaît aujourd'hui une urbanisation relativement forte. La ville du Tréport remonte ainsi sur le dessus de la falaise vers le Mont Huon, Etalondes devient un pôle en faubourg d'Eu et du Tréport, Les nouvelles construction de pavillons viennent grossir Flocques.

Ce développement dynamique, bien sûr positif, présente cependant un risque derurbanisation totale des sites. En effet, le développement de nouvelles activités et de pavillons a tendance à grignoter progressivement la plaine sur les périphéries des villages.

VDC sur PC

Or ce sont justement les grands espaces agricoles ouverts qui fabriquent l'image de marque du plateau de Caux.

Aussi, la présence d'éoliennes au milieu de la plaine, outre l'utilisation de l'openfield dans sa vocation liée au vent, présente aussi l'avantage de préserver les grands espaces entre les villages, au moins tant qu'il y aura des éoliennes sur la plaine . »

C'est désolant et scandaleux : bloquer l'extension des villages grâce aux éoliennes. Voilà qui déplaît profondément aux maires soucieux d'apporter des solutions d'hébergement dans un cadre préservé. Dans les nouvelles constructions ou rénovations, l'intégration paysagère est de mieux en mieux prise en compte et là, nous estimons que nous allons dans le bon sens. **Ne faut-il pas dès maintenant tenir des compte des terrains constructibles ou susceptibles de l'être ?**

8. Questions diverses supplémentaires

a) Radiocommunications

Le problème de la perturbation de la réception de la télévision terrestre est attesté. Mais personne ne peut prédire le résultat. Comme il y a peu d'habitants dans le secteur, ce n'est pas grave... dit l'étude.

b) La dévaluation des habitations

Ce point ne doit pas être négligé. Les maisons construites en milieu rural perdraient des qualités qu'elles possèdent. Différents notaires de la région ont confirmé cette dévaluation auprès des personnes qui ont fait estimer leur maison, même s'il est plutôt de mise de dire qu'on ignore les conséquences. L'État doit veiller à la préservation de la qualité de vie, y compris à la campagne. L'environnement est un critère qui entre en ligne de compte dans une estimation de maison. Et le rôle de l'État est de protéger les biens de chaque citoyen. Si cela se produit, **les citoyens lésés seront-ils indemnisés en cas de perte avérée ?**

c) Les feux à éclat

Les feux à éclat prévus jour et nuit, mais qui ne sont pas clairement annoncés dans l'étude, apporteront une gêne importante (**pollution lumineuse, perturbation de la conduite automobile**). **Il faut réfléchir à ce problème grave.** Des promoteurs annoncent d'ailleurs (voir article de presse numéro 1 en annexe) qu'une amélioration pourrait être envisagée.

d) Le mouvement des pales

Outre la taille des éoliennes et des pales, le mouvement de ces dernières est particulièrement attractif. Il peut perturber la conduite automobile notamment sur la RD 925. Les éoliennes nous paraissent vraiment trop proches de cette route. A Nibas, ou à Chépy, on est de l'ordre des 500 m de distance. Il existe des phénomènes de surgissement des éoliennes.

e) Les bris

Des bris d'éoliennes ont déjà eu lieu en France (malgré le petit nombre de machines implantées), à l'étranger aussi. Tout récemment encore (le 22 décembre 2004), quinze jours après la mise en service de la centrale de Montjoyer/Rochefort-en-Valdaine, les pales d'une éolienne se sont brisées. Des incendies sont aussi à déplorer (et il y a beaucoup d'huile à l'intérieur d'une éolienne). L'étude ne le nie pas, mais estime que toutes les précautions sont prises. Toutefois les pourcentages d'accidents rapportés dans l'étude ont de quoi inquiéter. Le rapport des mines précise qu'un coup serait porté au développement des éoliennes en France si un nouvel accident devait se produire (celui de Monjoyer a eu lieu après la publication de ce rapport).

Le choix des éoliennes n'est pas clairement défini. La partie certification des éoliennes n'est pas étudiée en détail. C'est contraire au rapport des mines (voir extraits en annexe). Les éoliennes prévues sont de classe II. Est-ce suffisant dans notre région ? Météorologues nous promettent canicules et tempête plus fréquentes. Très localement et récemment, voiture et camion ont été retournés par des rafales de vent.

Le risque du aux marnières est-il bien estimé ?

VDC sur PC

f) La taxe professionnelle qui aveugle les élus

A-t-on demandé aux services fiscaux une estimation réaliste ? A-t-on pensé à l'écrêtement possible de cette taxe ? A-t-on pensé aux exonérations qui existent ? A-t-on pensé que si le potentiel fiscal augmentait, la dotation globale serait revue à la baisse ? A-t-on pensé que les éoliennes pouvaient avoir un impact négatif qui engendrerait des pertes par ailleurs ? A-t-on conscience de tout le mercantilisme qui règne autour de ces projets ? On vante tellement les gains espérés...

9. Annexes (voir pages suivantes)

- a) Article de « SEINE-MARITIME LE MAGAZINE »**
- b) Article de presse numéro 1**
- c) Communiqués de l'AFP**
- d) Carte des voies migratoires**
- e) Article de presse numéro 2**
- f) Extraits du rapport du conseil général des mines**

Pour l'association Vent de Colère sur le plateau du Petit-Caux
François Mary,
président de VDCsurPC